

COURRIER  
DES LECTEURS

## PRANGINS

## L'Entente

## Pranginoise privilège la diversité

La population pranginoise a élu un Conseil communal composé de trois partis; l'Entente (31 sièges), l'Alliance libérale (16 sièges) et l'Alternative (8 sièges). Pour la Municipalité il reste 2 sièges à pourvoir, les 3 candidats de l'Entente ayant été élus dès le 1<sup>er</sup> tour. Comme d'autres candidats au 2<sup>e</sup> tour, Violeta Seematter, candidate indépendante, s'est approchée de l'Entente pour obtenir son soutien. L'Entente a donc dû se déterminer entre les 4 prétendants à la Municipalité, ce qu'elle a fait de manière parfaitement démocratique dans le cadre d'une assemblée générale. Son choix s'est porté sur Igor Diakoff, de l'Alliance libérale, et Alice Durnat-Levi, de l'Alternative. Ceci avec le souhait que l'équipe municipale soit représentative des différentes sensibilités politiques et l'appréciation qu'une Municipalité composée de membres bénéficiant d'un relais au Conseil communal permettrait de faire avancer sereinement les projets.

Présenter ce choix de soutien, usuel dans un 2<sup>e</sup> tour électoral, comme équivalent à considérer Violeta Seematter «la femme à abattre» est un déni outrageux de démocratie, de même que le qualifier «d'appel à l'exclusion» ou de «pratique discriminatoire», comme affirmé par Martine Baud dans «Le Quotidien de la Côte» du vendredi 4 mars. De plus, si l'attrait du pouvoir occultait effectivement le bon sens des membres de l'Entente, comme également suggéré par cette dernière, l'évidence aurait voulu qu'ils présentent un 4<sup>e</sup> candidat au 2<sup>e</sup> tour à la Municipalité. A l'inverse, l'Entente estime qu'une Municipalité composée de 3 sièges pour l'Entente, d'un siège pour l'Alliance libérale et d'un siège pour l'Alternative serait représentative des élus au Conseil communal et favoriserait le débat démocratique aussi bien au législatif qu'à l'exécutif.

Pour l'Entente Pranginoise,  
Olivier Binz, secrétaire

## NYON

## Pas qu'une question de voitures au centre

Voilà, le dernier bout droit de la campagne électorale communale de Nyon arrive à terme, la fébrilité parmi tous les candidats est très élevée. D'ici dix jours, nous saurons qui seront les nouvelles autorités élues



pour les cinq prochaines années.

A voir certaines des propositions avancées par quelques partis, cette agitation peut paraître amusante ou même excessive. L'on pourrait avoir l'impression que le sujet le plus important pour la ville est de savoir s'il faut amener encore davantage de voitures dans le centre ou pas.

Pourtant, les prochains élus à la Municipalité iront rejoindre ceux issus du premier tour. Ensuite, il leur faudra gérer et conduire la ville et ses habitants pendant toute une législature. Au-delà de quelques projets d'infrastructure routière que certains voudraient voir comme absolument prioritaires même avant de créer du logement à loyers abordables ou maintenir le lien social, il y a des défis formidables que ces élus devront aborder. En effet, nous vivons actuellement les effets économiques de la fin du pic pétrolier mondial. Cette baisse de l'offre en hydrocarbures liquides sera suivie de près de celui du charbon et du gaz naturel. Pour ceux qui s'intéressent à ce sujet, ils peuvent constater que les investissements dans de nouvelles capacités de production chutent massivement et que les extractions coûteuses telles que les sables bitumineux sont abandonnées. De plus, aucun nouveau gisement conséquent ou même moyen de pétrole a été annoncé ces dernières années. L'ère de l'énergie fossile bon marché semble vraiment toucher à sa fin. Une fois que le petit pic de production du pétrole de schiste américain sera résorbé, nous constaterons que le reste de la production mondiale n'a pas progressé depuis mai 2005.

Pour corser la législature, les élus devront aider les Nyonnais à s'adapter au climat qui s'emballe toujours d'avantage. Seuls des élus qui comprennent et acceptent la complexité et les interactions de ces situations sauront faire un travail efficace et utile aux générations présentes et futures.

Au péril de notre existence,

nous ne pouvons nous permettre de continuer à croire à des concepts économiques issus de l'économie des énergies fossiles et d'appliquer des systèmes technologiques basés sur la même ressource. Dans ce monde, notre seul monde, nous devons fonctionner selon les lois physiques et écologiques de la nature.

Parmi les candidats en lice pour le deuxième tour électoral à la Municipalité, M. Olivier Mayor est la personne la plus capable de comprendre la situation et donc le plus à même de nous aider à changer de cap. Pour ce faire, le 20 mars prochain, il faut voter la liste n° 1 et élire Olivier Mayor.

Fred Tschuy,  
conseiller communal,  
Parti socialiste nyonnais

## Un atout ou un rideau de fumée?

Récemment, dans les débats ou la presse, vous avez lu ou entendu parler du plan de quartier Martinet (terrain, acheté voici 30 ans à l'ex-fabrique d'allumettes derrière les voies CFF, côté Jura). Il est par ailleurs abusivement attribué à «Cœur de ville», ce projet tarte à la crème qui est utilisé à toutes les sauces, essentiellement pour distraire l'attention sur l'inaction de la Municipalité de gauche qui n'a rien fait au Martinet, pourtant projet phare du programme de législature 2011-2016.

Cette même Municipalité qui a pu déployer une énergie incommensurable et des ressources importantes (20 millions de francs, cf. Rapport de la commission de gestion pour 2014, page 24), cela pour un projet de mobilité dont on ne sait pas pour l'instant ce que l'on va conserver ou jeter.

Vous avez aussi entendu M. Mayor dire qu'il existe des projets pour le bord du lac, cela est faux. Le programme de législature 2011-2016 ne mentionne jamais: le lac, les rivages et Rive. A part se défouler sur la Trinquette à Tonton, le carrousel et une buvette, rien n'a été entrepris. Mme Freymond a

toujours dit que si l'on voulait une évolution à Rive, il fallait lui donner des moyens, moyens qu'elle n'a pas demandés. On ne peut pas croire Mme Freymond ou M. Mayor à leur seul beau sourire. Interrogez les employés communaux sur leur futur statut, pourtant projet emblématique de la gauche.

Les réélus de la gauche pour la Municipalité: Freymond, Schmutz, Rossellat et le candidat Mayor ont en commun l'indébranlable certitude d'avoir raison sur tout et contre tous. Ce qui peut être une qualité à dose raisonnable, est là une grave défaut.

Si vous voulez sortir de cette longue errance des partis de gauche, votez la liste No 2 du Centre Droit avec Uldry, Gay, Faraut Linares et Hacker, tous soutenus par le 59% du Conseil communal. Un vote compact (=sans modification) qui engage pour 5 ans, au-delà des individus, vers une harmonie du législatif (déjà élu) et de la Municipalité du 20 mars.

Victor Allamand, conseiller communal, Nyon

## Aux Nyonnais de choisir leur futur

Après les élections à la Municipalité du 28 février, trois options s'offrent aux Nyonnais pour compléter l'exécutif de leur ville:

1) Voter pour M. Mayor et ainsi reconduire l'équipe responsable de tous les cafouillages actuels. Cette option, avec 2 verts et 2 socialistes à la Municipalité, conduira inévitablement au blocage des dossiers majeurs pour Nyon, puisqu'ils n'ont pas de majorité au Conseil communal pour les soutenir;

2) Voter pour des «outsiders», des personnes avec certainement plein de bonne volonté, mais dont la seule expérience politique consiste à bidouiller des photomontages et à polémiquer sur les réseaux sociaux. Après avoir vertement critiqué tous les élus nyonnais, conseillers communaux en tête, peut-on encore croire qu'ils puissent faire avancer un quel-

conque projet et changer quoi que ce soit? Poser la question, c'est malheureusement y répondre;

3) Enfin, voter pour une équipe de 4 candidats, soudée, motivée et forte d'une majorité de près de 60% du Conseil communal qui la suit. C'est seulement ainsi qu'on pourra voir «Nyon autrement» ces prochaines années. Votez la liste n°2 du Centre Droit nyonnais.

Christian Perrin, conseiller communal

## ARZIER-LE MUIDS

## Le syndic précise

En réponse au courrier du 10 février 2016 de l'Association CALM, signé par son président Eric Jaquet, Arzier-Le Muuds.

En tant que syndic d'Arzier-Le Muuds, il est de mon devoir d'apporter un rectificatif aux propos erronés et mensongers du président de l'association «CALM», qui prétend que la Municipalité ne respecte pas la réglementation relative aux marchés publics; ceci est totalement faux. Tout d'abord il faut savoir que la Municipalité mandate, pour tous les travaux de construction, de génie civil, de renouvellement des infrastructures etc., des ingénieurs spécialistes des marchés publics. Ensuite, tous les projets sont soumis à l'approbation des services de l'Etat, qui eux aussi contrôlent le respect des dispositions légales.

Finalement, tous ces travaux sont adjugés selon la procédure de gré à gré. En règle générale, sept entreprises sont sollicitées pour les travaux de génie civil; l'entreprise dont l'offre est la plus intéressante obtient l'adjudication. La différence entre le montant adjugé et l'offre la moins intéressante s'élève régulièrement à plus de 25%!

Il est donc totalement calomnieux d'accuser la Municipalité de vilipender les deniers publics et de mettre en exergue la construction du Centre communal d'entretien qui a présenté un surcoût par rapport au budget, alors qu'une partie de ce surcoût découle de défauts cachés par le vendeur du hangar, parent du président de l'association CALM.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, la Municipalité a présen-

té 106 demandes de crédit d'investissement, représentant 27,2 millions de francs. Sur les 106 chantiers, 11 ne sont pas encore bouclés; les 95 chantiers terminés, dont les demandes de crédit s'élevaient à 24,5 millions, sont bouclés avec des dépenses réelles de 21,5 millions de francs, soit une économie de l'ordre de 3 millions.

Quant à l'endettement brut de la commune, il est passé de 13 millions de francs au 1<sup>er</sup> juillet 2006 à 19 millions de francs au 31 décembre 2015, alors que la population a passé de 2000 à 2600 habitants. Quant à l'endettement net, il s'élève à environ 6,2 millions de francs, ce qui représente 2533 francs par habitant.

A noter que l'autofinancement s'est élevé à 17 millions de francs et que seules deux parcelles communales ont été vendues, à savoir une en zone villa, l'autre en zone village, pour une somme totale de 4 millions de francs. Ce sont donc 13 millions de francs d'autofinancement qui ont été générés par les comptes de fonctionnement successifs de la commune. A cela il y a lieu d'ajouter 1,3 million de francs mis en réserve pour faire face à d'éventuels exercices difficiles.

Quant à la fermeture de la rue du Village, la Municipalité a été menacée, par plus de 200 habitants, du lancement d'une pétition pour la fermeture de celle-ci pour d'évidentes mesures de sécurité, tant certains automobilistes sont indisciplinés. M. Eric Jaquet prétend que la Municipalité n'entend plus une grande partie des conseillers communaux. Or la Municipalité a toujours pris en compte l'intérêt général.

Il faut que vos lecteurs, et notamment les habitants de notre commune, sachent que la Municipalité est victime d'un procès d'intention préjudiciable à l'intérêt public de nos habitants.

Eric Hermann,  
syndic d'Arzier-Le Muuds

## ET MAINTENANT, VOTEZ!

«Le Quotidien de La Côte» ne publiera plus aucun courrier concernant le 2<sup>e</sup> tour des élections, ou la votation cantonale du 20 mars.

## À VOIR

Testé pour vous: le saut à ski Notre correspondant Yann Suter s'est lancé sans frémir sur le tremplin des Rousses. Des sensations qu'il partage en vidéo sur notre site [www.lacote.ch](http://www.lacote.ch)

